## <u>Métallurgie</u>

REMISE DE CERTIFICATS DANS LA MÉTALLURGIE. L'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) Côte-d'Or organisait le lundi 22 janvier, à la Maison de Entreprises à Dijon, la remise annuelle des Certificats de qualification paritaires de la métallurgie (COPM) et des écoles du management. Cette année, 109 candidats ont recu leur certification, sur 123 candidats inscrits et 36 COPM différents représentés. 71 entreprises, dont 34 du secteur de la métallurgie, se sont engagées en 2017. Les 37 autres entreprises relèvent de pharmacie, du bâtiment, de la plasturgie... une vraie reconnaissance des CQPM par les autres branches. Élaborés par l'UIMM, les CQPM permettent de faire valider les acquis et les capacités d'un salarié par des professionnels de l'industrie. Les CQPM sont reconnus par d'autres branches professionnelles, ce qui leur confère le statut de qualification interprofessionnelle.

À ce jour, 150 qualifications couvrant une large gamme de métiers peuvent être préparées par la voie du contrat de professionnalisation, du plan de formation, du congé individuel de formation, du Compte personnel de formation (CPF) et de la Validation des acquis professionnels (VAP). Ces qualifications concernent tous les secteurs de la métallurgie et tous les niveaux de qualification. Les écoles des management sont un dispositif permettant la formation de salariés aux fonctions d'encadrement et au management d'équipe. La certification écoles du management est reconnue au niveau national.